



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

personnes âgées

Question écrite n° 116145

Texte de la question

Mme Dominique Orliac attire l'attention de Mme la ministre des solidarités et de la cohésion sociale sur un nouveau système d'accueil des personnes âgées qui se met en place depuis quelques années, notamment dans le département du Lot. Afin de pallier les limites que rencontrent les maisons de retraite en termes d'effectifs, un système parallèle s'est mis en place qui permet l'accueil de retraités valides ou semi-valides dans des foyers familiaux. Les personnes concernées sont prises en charge du lever au coucher, par des familles formées pendant plusieurs mois en maison de retraite. Le prix de revient de ce mode d'hébergement dépend des revenus, du niveau d'évaluation de la personne âgée, et du loyer de la chambre. Il est en général inférieur de 20 % à celui du tarif d'une maison de retraite. Les aménagements des locaux doivent être conformes à des normes sanitaires et la personne âgée bénéficie en outre du passage d'une équipe d'intervenants pour le suivi médical. Ce mode d'hébergement complémentaire, encore discret, apparaît comme une solution pertinente et adaptée compte tenu des besoins importants de place en maison de retraite ; besoins qui au regard de l'évolution démographique de notre société seront amenés à augmenter de manière constante. Pour les pensionnaires et leurs proches, cette solution d'accueil est à la fois une garantie de bonne qualité de vie et une source d'échanges ; deux éléments précieux pour les personnes âgées. En effet, tandis que se répandent en France des chiffres inquiétants sur la solitude et que la prise en charge de la dépendance est l'un des enjeux majeurs de notre époque, il semble important de faire connaître et de valoriser ce type de solution alternative d'accueil, alors que nombre de personnes éprouvent justement des difficultés à organiser la prise en charge de proches ou parents. Un travail de promotion et de sensibilisation du grand public à ce nouveau type d'hébergement pour personnes âgées doit être mené avec l'implication du ministère en charge des solidarités et de la cohésion sociale. Ce bel exemple de solidarité et d'échange intergénérationnel doit être mis en valeur et il est important que de telles initiatives soient connues dans l'intérêt de nos aînés et dans le cadre de notre engagement pour une prise en charge la plus optimale et adaptée de la dépendance. Aussi, elle souhaiterait connaître sa position à ce sujet et lui demande de bien vouloir prendre les mesures qui s'imposent pour une promotion effective de ce nouveau dispositif.

Données clés

Auteur : [Mme Dominique Orliac](#)

Circonscription : Lot (1^{re} circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 116145

Rubrique : Politique sociale

Ministère interrogé : Solidarités et cohésion sociale

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 août 2011, page 8329

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)